



VERSAILLES

DIRECTION DES DÉPLACEMENTS
ET DES AMÉNAGEMENTS URBAINS

Date d'effet : 05/04/2025
EP / CLB

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A 2025/448

Manifestation : Tournoi de football inter- lycées – Interdiction temporaire de circulation allée
Pierre de Coubertin

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal n° D 2020.05.18 du 27 mai 2020 concernant les délégations de compétences du Conseil municipal au Maire, prévues à l'article L 2122-22 du code susvisé,
- Vu l'arrêté n° A 2023/234 du 3 février 2023, portant « délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles – mandature 2020-2026 »,
- Vu le code de la route,
- Vu le règlement général de la circulation sur la voie publique à Versailles,

Considérant la demande formulée par **le Service Jeunesse de la ville de Versailles** – 4, avenue de Paris 78000 Versailles en vue de l'organisation d'un tournoi de football inter- lycées,

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité, de prendre des mesures restrictives en matière de circulation cette occasion,

ARRÊTE

Article 1 : **La circulation** des véhicules de toute nature **est interdite, sauf riverains, le samedi 5 avril 2025 de 12h à 18h :**

Allée Pierre de Coubertin.

Article 2 : Les services de police sont habilités à prendre toutes dispositions complémentaires en matière de stationnement ou de circulation nécessaires au maintien de l'ordre sur la voie publique.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa publication

Article 4 : M. le Directeur Général des services de la Ville et M. le commissaire général, chef de la circonscription d'agglomération de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le 13 mars 2025